



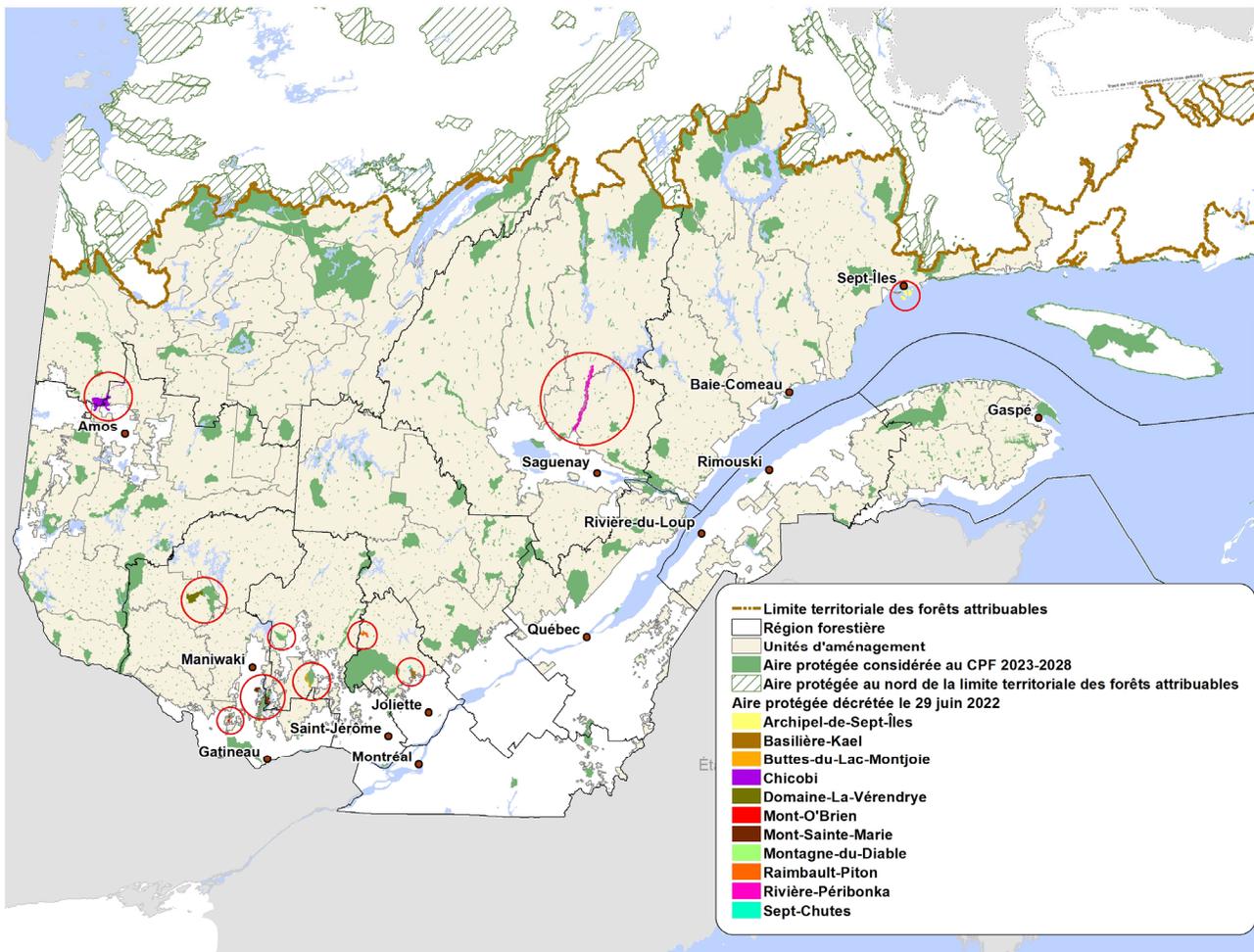
Mise à jour de mars 2023

Contexte

Le Chapitre V de la [Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier](#) précise les principales fonctions du Forestier en chef. Ainsi, dans le respect des orientations et des objectifs prévus à la [Stratégie d'aménagement durable des forêts](#), le Forestier en chef doit, entre autres, déterminer les possibilités forestières et les réviser aux cinq ans afin de les mettre à jour, le cas échéant.

Depuis la détermination des possibilités forestières de l'automne 2021 pour la période 2023-2028, le gouvernement du Québec a annoncé par décret, en juin 2022, la création de six nouvelles aires protégées et l'agrandissement de cinq aires protégées existantes dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, des Laurentides, de Lanaudière, de l'Outaouais, du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue¹. Parmi celles-ci, la nouvelle aire protégée « Archipel-de-Sept-Îles » n'est pas située dans les unités d'aménagement (figure 1).

Figure 1. Localisation des aires protégées annoncées le 29 juin 2022



¹ Décrets 1070-2022 à 1080-2022 publiés dans la Gazette officielle du 29 juin 2022

Des analyses ont été réalisées afin de refléter l'impact de ces modifications à l'affectation du territoire sur les possibilités forestières. Le Forestier en chef a retenu un seuil de - 1 % ou - 5 000 m³ bruts/an d'écart pour procéder à une mise à jour des possibilités forestières pour 7 unités d'aménagement. L'impact de ces aires protégées est présenté aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1. Superficie et impact des aires protégées sur les possibilités forestières 2023-2028 supérieur à - 1 % ou - 5 000 m³ bruts/an par unité d'aménagement

Régions	Unités d'aménagement	Aires protégées	Superficie totale concernée (ha)	Impact sur les possibilités forestières	
				m ³ bruts/an	%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	023-71	Péribonka	- 11 390	- 20 400	- 1,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	024-71	Péribonka	- 9 070	- 17 200	- 1,0
Outaouais	073-52	Domaine La Vérendrye-Lac Byrd	- 13 240	- 13 700	- 2,5
Abitibi-Témiscamingue	086-51	Chicobi	- 11 400	- 10 300	- 2,2
Nord-du-Québec	085-51	Chicobi	- 9 730	- 8 700	- 1,4
Lanaudière	062-71	Basilière-Kaël Sept-Chutes Raimbault-Piton	- 7 080	- 8 600	- 1,1
Laurentides	064-52	Lac Montjoie Mont-Ste-Marie	- 7 000	- 6 200	- 3,4
Total			- 68 910	- 85 100	- 0,2*

* Pourcentage des possibilités forestières totales

En complément, le tableau suivant montre l'impact des aires protégées analysées ayant moins de 1 % ou de 5 000 m³ bruts/an.

Tableau 2. Superficie et impact des aires protégées sur les possibilités forestières 2023-2028 inférieur à - 1 % ou - 5 000 m³ bruts/an par unité d'aménagement

Régions	Unités d'aménagement	Aires protégées	Superficie totale concernée (ha)	Impact sur les possibilités forestières	
				m ³ bruts/an	%
Outaouais	071-51	Mont O'Brien	- 1 010	- 2 000	- 0,6
Outaouais	072-51	Mont-Ste-Marie	- 520	- 500	- 0,4
Outaouais	073-51	Mont-Ste-Marie	- 2 660	- 3 800	- 0,7
Laurentides	064-71	Montagne-du-Diable	- 1 340	- 1 200	- 0,1
Total			- 5 530	- 7 500	- 0,02*

* Pourcentage des possibilités forestières totales

Décision du Forestier en chef

Pour refléter les décisions gouvernementales en termes de protection du territoire et de la biodiversité et dans un souci de pérennité de la ressource, je modifie les possibilités forestières 2023-2028 pour les sept unités d'aménagement ayant un impact supérieur à - 1 % ou de - 5 000 m³ bruts/an. Cette décision réduit les possibilités forestières de - 85 100 m³ bruts/an dans la forêt du domaine de l'État et s'applique à compter du 1^{er} avril 2023.

En ce qui a trait aux aires protégées ayant un impact inférieur à 1 % ou 5 000 m³/an sur les possibilités forestières, elles sont prises en compte dans les travaux du Forestier en chef mais ne font pas l'objet d'une modification des possibilités forestières pour la période 2023-2028.

Rédaction : Lucie Bertrand, ing.f., Ph.D.

Cartographie : Habiba Ayadi, ing.f., Ph.D.

Révision : Jean Girard, ing.f., M.Sc.; David Baril, ing.f.; Philippe Marcotte, ing.f., M.Sc.; Stéphane Petitclerc, ing.f.

Le Forestier en chef,



Louis Pelletier, ing.f.

Mise à jour le 3 avril 2023